

COMMUNE D'ORSIÈRES

Mise à l'enquête publique complémentaire pour un projet d'améliorations structurelles

Requérant : Bourgeoisie d'Orsières

Auteur du projet : Archifonfon SA, 1937 Orsières

Objet complémentaire : Modification du projet initial (BO n°22, du 29.05.2020 - Assainissement du logement du berger à l'alpage de l'Arpalle de la Fouly) : nouvelle implantation et modification de la toiture.

No plan / No parcelle : plan N°4, parcelle N°42

Au lieu-dit : Arpalle

Coordonnées : 2'574'570 / 1'086'420

Zone du plan d'affectation : Alpage - hors zone

En application des articles 17 et 22 alinéa 2 de l'ordonnance cantonale sur l'agriculture et le développement rural du 20 juin 2007 (OcAgr), l'Office des améliorations structurelles, d'entente avec le Service de l'agriculture, soumet à l'enquête publique l'objet complémentaire mentionné ci-dessus en lien avec le projet de construction déjà mis à l'enquête publique le 29.05.2020. Cette mise à l'enquête publique complémentaire est conduite de pair avec la procédure visant à l'octroi d'une autorisation de construire au sens des dispositions de la législation sur les constructions et l'aménagement du territoire.

Le dossier complet, comprenant tous les documents utiles, peut être consulté durant 30 jours auprès du greffe communal de la commune d'Orsières, ainsi qu'auprès de l'Office des améliorations structurelles à Châteauneuf/Sion, durant les heures d'ouvertures officielles des bureaux.

Les oppositions éventuelles à cet objet complémentaire, dûment motivées, doivent être adressées par lettre recommandée et en deux exemplaires au Département de l'économie et de la formation, Service de l'agriculture, Office des améliorations structurelles, case postale 437, 1951 Sion, dans les 30 jours dès la présente publication.

Orsières, le 18 septembre 2020

L'Administration communale

AMÉLIORATIONS STRUCTURELLES / VS
MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE
du 18.09.20 au 18.10.2020
B. O. N° 38 page
du 18.09.20
DOCUMENTS À RETOURNER AU SERVICE